

NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Décret n°73.1007 du 31 Octobre 1973 codifié aux articles R 123-1 à R 123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation et l'Arrêté Ministériel du 25 Juin 1980 et aux Arrêtés complémentaires fixant les dispositions particulières applicables en fonction du type d'établissement.

- I – COMMUNE : -----
- RAISON SOCIALE : -----
- MAITRE D'OUVRAGE : -----
- MAITRE D'ŒUVRE : -----
- CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT : TYPE : CATEGORIE :

II – ACCESSIBILITE A PARTIR DE LA VOIE PUBLIQUE : (nombre et largeur de ou des voies) :

- NOMBRE DE FACADES EN BORDURE DE LA VOIE PUBLIQUE : (voie échelle) :

- DETERMINATION DE L'EFFECTIF :

TYPE D'ACTIVITES PAR NIVEAU	SURFACE Ou NOMBRE DE CLASSES Ou NOMBRE DE CHAMBRES	EFFECTIF DU PUBLIC PAR NIVEAU	PERSONNEL

- DECLARATION DE L'EFFECTIF :

- MOYENS D'EVACUATION :

- Nombre d'escaliers :
Largeur de chacun d'entre eux : Unités de passage correspondantes :
Nombre de sorties sur l'extérieur : Niveau où celles-ci se situent :

III-STABILITE AU FEU DES ELEMENTS PORTEURS OU AUTO-PORTEURS :

* Structure stable au feu de degré ½ heure 1 heure 1 heure ½

* Planchers coupe-feu ½ heure 1 heure 1 heure ½

* Degré coupe feu des différents cloisonnements :

- Cloisons coupe-feu ½ heure 1 heure 1 heure ½
Situation :

- Portes coupe-feu ½ heure 1 heure 1 heure ½
Situation :

- Portes pare-flammes ½ heure 1 heure 1 heure ½
Situation :

* Matériaux utilisés pour la décoration et l'aménagement intérieur :

- *Description :*

- *Classement de réaction au feu :*

Plafonds :

Murs :

Sols :

IV- MOYENS DE CHAUFFAGE :

• Caractéristiques :

• Puissance :

- INSTALLATIONS ELECTRIQUES :

- ECLAIRAGE DE SECURITE :

Type : A B C Source centrale Batterie d'accumulateur
(entourer le type concerné) Groupe moteur thermique Blocs autonomes

Type D Lampes portatives à piles Lampes portatives à accumulateur

- VENTILATION (système utilisé) :

V – STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX :

- Hydrocarbures liquides
- Hydrocarbures liquéfiés
- Autres

- INSTALLATION DE GAZ : (conduits, appareils, compteurs)

- ASCENSEURS – MONTE CHARGE :

VI – MOYENS DE SECOURS :

- Système de sécurité incendie (SSI) :
- Dispositif d'alarme :
- Liaisons téléphoniques :
- Affichage des consignes de sécurité :
- Plans d'évacuation :
- Robinets d'incendie armés :
- Extincteurs :

- Extinction automatique :
- Détecteurs (fumées, gaz de combustion, etc ...)
Indiquer les volumes :
- Poteaux d'incendie normalisés et diamètre des conduites :

VII – CONSULTATION PREALABLE DES SERVICES DE SECURITE :

NOTA : cette notice descriptive de sécurité n'est pas exhaustive. Tous renseignements complémentaires doivent être fournis dans le cas de projet particulier.